



INTERNATIONAL MONETARY FUND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19/274

Le conseil d'administration du FMI approuve un accord d'un montant de 448,6 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Congo

le 11 juillet 2019

- La décision du conseil d'administration permet de décaisser immédiatement 32,4 millions de DTS (environ 44,9 millions de dollars) en faveur de la République du Congo.
- Le programme de la République du Congo au titre de la FEC appuie les efforts déployés par les autorités pour rétablir la viabilité des finances publiques et reconstituer les réserves régionales tout en améliorant la gouvernance et en protégeant les groupes vulnérables de la population.
- Les autorités congolaises ont redoublé d'efforts en 2018 et en 2019 pour s'attaquer à la crise économique qui les a frappé et aux problèmes de gouvernance qui y sont liés.

Le 11 juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en faveur de la République du Congo un accord triennal au titre de sa facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 324 millions de DTS (environ 448,6 millions de dollars, ou 200 % de la quote-part du pays) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays.

Le programme appuyé par la FEC vise à aider la République du Congo à rétablir la stabilité macroéconomique, y compris la viabilité de la dette, et à jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive. Il vise également à améliorer la gouvernance afin d'accroître l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources publiques, plus particulièrement dans le secteur pétrolier. Le programme appuyé par le FMI contribuera de manière positive à la stratégie régionale et aux efforts de stabilité de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

La décision du conseil d'administration du FMI permet de décaisser immédiatement 32,40 millions de DTS, soit environ 44,9 millions de dollars. Les décaissements du montant restant seront échelonnés sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles par le conseil d'administration.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la République du Congo, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« La République du Congo a été durement touchée par le choc des prix du pétrole et par le retard du rééquilibrage budgétaire, auxquels s'ajoutent des problèmes de gouvernance et une dette non viable. Ce choc a réduit les amortisseurs budgétaires et extérieurs et déclenché une profonde récession. Pour remédier à ces problèmes, le programme appuyé par le FMI donne la priorité à un rééquilibrage budgétaire et une restructuration de la dette ; un renforcement du capital humain, notamment au moyen de mesures protégeant les groupes vulnérables et des réformes structurelles mettant l'accent sur la gouvernance et le renforcement de la diversification économique afin de rendre la croissance plus inclusive.

« Les autorités ont commencé à mettre en œuvre un programme ambitieux d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles. La mobilisation des recettes intérieures constituera un pilier essentiel de la stratégie ; les autorités devraient poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues au budget 2019, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale et le respect de la réglementation, tout en protégeant les dépenses sociales en faveur de l'éducation, de la santé et des groupes vulnérables, y compris les programmes destinés aux femmes. Il importera également d'accroître la transparence des finances publiques, d'améliorer l'efficacité des investissements publics et de supprimer les dépenses hors budget.

« Le récent accord de restructuration de la dette bilatérale de la République du Congo devrait s'accompagner d'efforts de bonne foi visant à restructurer la dette commerciale, afin de maintenir la viabilité de la dette du pays.

« Les autorités ont appliqué un programme ambitieux de réformes visant à améliorer la gouvernance. D'autres réformes s'imposeront en vue de renforcer l'État de droit et le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de mettre sur pied la nouvelle haute autorité de lutte contre la corruption.

« Les perspectives à moyen terme pour la République du Congo sont sujet à des risques découlant de la volatilité des cours pétroliers, d'éventuels déséquilibres dans la mise en œuvre des politiques et de la détérioration de la situation sécuritaire. Cependant, les autorités ont pris des mesures décisives pour améliorer les finances publiques et ont récemment fait preuve d'une bonne mise en œuvre des réformes structurelles. Les risques pesant sur le programme devraient être gérables si les autorités continuent d'appliquer des politiques prudentes.

« Le programme est appuyé par des efforts déployés à l'échelle de l'Union pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier. »

Annexe

Évolution économique récente

La République du Congo souffre depuis plusieurs années de l'une des pires crises économiques de son histoire. La crise a été provoquée par la forte baisse des prix du pétrole depuis 2014 et des retards dans la mise en œuvre d'une riposte efficace de la part des pouvoirs publics. Elle a conduit à une récession économique, à des déficits budgétaires élevés, à une dette insoutenable, à une accumulation d'arriérés intérieurs considérables et à une érosion de la confiance liée à la mauvaise gouvernance.

Dans ce contexte, les autorités ont agi de manière résolue en 2018 en 2019. Elles ont approuvé des budgets prudents pour les deux années, ont commencé à exécuter un programme rigoureux d'assainissement des finances publiques et ont mis en œuvre un ensemble ambitieux de réformes structurelles qui met fortement l'accent sur une amélioration de la gouvernance. Elles ont aussi redoublé d'efforts pour mettre au point un accord de restructuration de la dette bilatérale du pays vis-à-vis de la Chine, ce qui représente une étape décisive en vue de rétablir la viabilité de la dette.

Résumé du programme

Le programme appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité des finances publiques grâce à un assainissement vigoureux et à une restructuration de la dette, à améliorer la gouvernance (y compris la gestion des finances publiques) afin de promouvoir un usage plus efficace des ressources publiques et à protéger les groupes vulnérables de la charge de l'ajustement. Le programme a également pour objectif d'appuyer les efforts de stabilisation qui sont déployés à l'échelle régionale.

L'aide accordée par le FMI devrait catalyser une assistance internationale, notamment sous la forme d'une restructuration de la dette.

Les objectifs budgétaires du programme seront atteints grâce à un assainissement des finances publiques, à des mesures énergiques du côté des recettes et à une réaffectation des ressources au profit de l'investissement et des dépenses sociales. La restructuration de la dette jouera un rôle essentiel aussi pour en rétablir la viabilité. À cet égard, la conclusion d'un accord de restructuration de la dette avec la Chine doit s'accompagner d'une nouvelle restructuration de la dette commerciale extérieure, conformément à la stratégie de restructuration de la dette suivie par les autorités. Le programme envisage l'apurement des arriérés extérieurs envers les créanciers officiels d'ici la première revue de l'accord au titre de la FEC. Il prévoit aussi le remboursement des arriérés intérieurs pendant la période couverte par le programme afin de soutenir la croissance et de préserver la stabilité du secteur financier.

Si la riposte initiale face à la crise a été lente et a soulevé des problèmes de mauvaise gouvernance et de manque de transparence, les réformes récentes vont dans la bonne direction. Pendant l'année écoulée, les autorités ont mis en œuvre un vaste train de réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence.

La mise en œuvre du programme reste exposée à des risques considérables, parmi lesquels la volatilité des prix du pétrole et d'éventuelles difficultés à inscrire l'effort de réforme dans la durée. Cependant, ces risques sont atténués par la forte volonté d'appliquer le programme, au plus haut niveau politique, comme en témoignent toutes les réformes que les autorités ont opérées avant l'approbation du programme.

Contexte

La République du Congo, qui est devenue membre du FMI le 10 juillet 1963, dispose d'une quote-part de 162 millions de DTS au FMI.

Pour des informations supplémentaires sur le FMI et la République du Congo, voir :

<https://www.imf.org/en/Countries/COG> (<https://www.imf.org/en/Countries/COG>)

République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
Production et prix								
PIB à prix constants	-2,8	-1,8	1,6	5,4	1,6	1,9	0,1	1,3
Pétrole	-1,5	15,3	23,9	15,8	-0,3	-1,6	-8,8	-6,1
Hors pétrole	-3,2	-6,2	-5,5	1,0	2,5	3,6	4,0	4,1

PIB aux prix courants	-8,7	12,4	24,8	0,8	0,8	0,5	-2,7	0,3
Déflateur du PIB	-6,1	14,4	22,9	-4,3	-0,8	-1,4	-2,8	-1,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8	2,6	2,8	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,0	1,8	0,9	2,0	2,5	2,7	3,0	3,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	-6,7	38,2	44,6	0,7	-1,8	-2,5	-7,2	-2,6
Importations, f.à.b.	11,2	-43,2	5,0	2,2	3,1	3,8	1,1	0,3
Volume des exportations	-14,5	29,1	28,4	14,6	-1,0	-1,9	-9,7	-7,4
Volume des importations	0,1	-37,6	5,9	5,6	1,2	2,5	0,6	-0,5
Termes de l'échange (- = dégradation)	-5,5	9,6	13,4	-8,9	-2,7	-2,0	2,4	4,4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-63,5	-5,9	6,7	5,6	5,1	1,6	-1,4	-1,9
Avoirs extérieurs net	-69,1	-54,2	12,3	57,5	69,1	41,0	9,1	7,4
Dette publique extérieure (en % du PIB)	91,4	80,0	61,3	58,1	56,6	55,5	54,2	52
Secteur monétaire								
Monnaie au sens large	-15,4	-10,4	-4,0	7,5	9,4	12,2	3,4	2,7
Crédit au secteur privé	7,1	-5,4	-2,7	2,6	4,8	6,8	7,5	7,8
Crédit au secteur privé (% du PIB non pétrolier)	42,6	45,0	44,6	44,8	45,0	45,2	45,4	45,5
(en pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	-7,0	23,9	23,8	26,4	27,7	26,1	25,7	27,2
Publique	9,8	1,6	9,2	12,7	13,7	14,2	15,0	14,7
Privée	-16,8	22,3	14,6	13,7	14,0	11,9	10,7	12,5
Investissement brut	56,5	29,8	17,1	20,9	22,6	24,5	27,1	29,1
Public	15,5	7,9	2,2	4,5	5,4	6,0	6,5	6,8
Privé	41,0	21,9	14,9	16,4	17,2	18,5	20,3	22,1
(en pourcentage du PIB non pétrolier sauf indication contraire)								
Finances de l'administration centrale								
Total des recettes	54,1	53,6	74,2	78,7	77,7	74,8	71,2	67,5
Recettes pétrolières	24,1	25,2	50,6	48,3	43,8	40,7	35,9	32,0
Recettes hors pétrole (dons compris)	28,6	28,4	23,6	30,4	33,9	34,1	35,3	35,5

Total des dépenses et prêts nets	85,9	67,8	57,4	59,8	59,2	57,4	54,8	53,3
Courants	46,8	48,4	51,9	48,5	46,1	43,7	41,2	40,1
Capital (et prêts nets)	30,2	15,2	5,5	11,3	13,1	13,7	13,5	13,2
Hors budget	8,9	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base déficit, base ordonnancement, % du PIB)	-20,1	-7,4	6,6	7,5	7,6	7,6	7,9	7,3
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-51,7	-35,3	-28,1	-24,8	-21,6	-20,1	-16,9	-15,9
Solde budgétaire primaire de base (- = déficit) 1	-18,3	-1,9	24,8	23,4	22,2	20,6	19,0	16,1
Solde budgétaire de référence (% du PIB)2	-1,5	-0,7	-4,7	-0,8	2,6	4,9	5,7	5,2
Solde primaire (en % du PIB)	-17,4	-5,2	8,9	9,3	9,2	9,0	9,1	8,3
Écart de financement (milliards de FCFA)3	0,0	0,0	0,0	362	411	245	66	-35
Dette publique totale (en % du PIB)	118,6	117,5	87,8	81,7	76,6	71,6	66,8	60,7
Service de la dette publique extérieure	23,4	24,0	24,6	37,6	32,0	22,8	18,9	12,5
Dette publique extérieure	275,5	293,4	210,9	187,6	178,9	172,0	160,8	151,0
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)								
PIB nominal	4.616	5.189	6.476	6.529	6.578	6.611	6.432	6.449
PIB pétrolier nominal	1.708	2.493	3.932	3.926	3.863	3.723	3.343	3.133
PIB non pétrolier nominal	2.908	2.695	2.544	2.603	2.715	2.888	3.089	3.316
PIB nominal (en millions de dollars)	7.787	8.932	11.664	11.382	11.592	11.715	11.472	11.532
Prix mondial du pétrole (dollars/baril)	43	53	68	59	59	58	58	58
Production de pétrole (millions de barils)	85	98	121	140	140	137	125	118
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	592,8	580,9	555,2	...	...	...	...	...
TCER (variation en pourcentage)	4,1	0,5	1,2	...	...	...	...	...

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1 Recettes à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement public financé sur ressources extérieures).

2 Solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

3 Avant le financement du FMI au titre de la FEC, les autres financements attendus et le financement exceptionnel dû à la restructuration de la dette extérieure, nette des passifs conditionnels restructurés.

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE: LUCIE MBOTO FOUA

TÉLÉPHONE:+1 202 623-7100 | **COURRIEL:** MEDIA@IMF.ORG